



*La vie communale*  
*Numéro 2 - 2021*

# *Ids - Saint - Roch*

*Le bulletin d'informations de la Commune*

# Sommaire

## Bulletin 2021

- **Le mot du Maire** ..... pages 3-4
- **Les informations communales** ..... page 5
- **Le budget communal** ..... pages 6 - 10
- **La Communauté de communes Berry Grand Sud** ..... pages 11 - 13
  - **Mise en réseau des bibliothèques**
  - **Organisation des compétences**
- **Les brèves** ..... pages 14 - 19
- **Le patrimoine sensoriel des campagnes françaises** ..... page 20
- **Le pâturage des moutons** ..... page 20
- **La préservation de la biodiversité grâce au site éolien** ..... page 21
- **La Commission action sociale** ..... pages 22 - 23
- **Des légumes à votre disposition** ..... page 24
- **Le Syndicat mixte du Pays Berry St-Amandois** ..... pages 25 -27
  - **Si on plantait**
  - **Rénovation de l'habitat**
- **La vie scolaire** ..... page 28
- **Les associations** ..... pages 29 - 31

### MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH

Tél. : 02 48 60 05 66 - Fax : 09 70 62 73 63

[www.ids-saint-roch.fr](http://www.ids-saint-roch.fr)

E-mail : [mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr](mailto:mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr)

Ouverture tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h - sauf le mercredi après-midi

Permanence des élus : le samedi de 9 h à 12 h

Bulletin d'informations de la Commune d'Ids-Saint-Roch

Responsable de la rédaction et de la publication : Martine Fourdraine.

Conception, réalisation et impression : Imprimerie Saint Amandoise - 18200 Saint Amand Montrond - 02 48 96 21 43

Photographies : Mairie d'Ids-Saint-Roch

Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis le début de la crise sanitaire, les communes ont renforcé leur offre de proximité pour prendre soin des habitants. A Ids-Saint-Roch, l'équipe municipale mais aussi des bénévoles non élus se sont spontanément engagés au service des personnes les plus dans le besoin et isolées. Cette solidarité, évidente pour certains de nous, loin de nos préoccupations pour d'autres, représente pourtant un devoir de tous les instants. Ainsi, entre autres, les informations contenues dans ce bulletin vous rendent compte de l'implication de notre Commune.

L'imprévisibilité des situations est une des caractéristiques de notre mission d'élus. Durant de longs mois, l'urgence a dominé notre quotidien mais notre pays semble aujourd'hui reprendre la maîtrise sur la pandémie. Si elle est encore chaotique, cette nouvelle étape constitue un réel tournant porteur d'espoir pour nous tous, administrés et élus.

Je veux ici dire notre gratitude à tous nos concitoyens qui ont permis de maintenir un lien avec les plus vulnérables en nous apportant leur précieux concours.

Incontestablement, ces derniers mois ont bouleversé notre mode de vie, nos habitudes, nos relations économiques et sociales. Pouvons-nous

tirer des leçons de ce vécu ? Quel horizon dégager alors que nous sommes encore pleinement dans l'interrogation et dans l'incertitude ?

Une partie de réponse peut se trouver dans l'aptitude de chacun à la « résilience », ce terme dont l'usage est de plus en plus fréquent dans le vocabulaire courant : la capacité à vivre et à se développer positivement de manière socialement acceptable ; en quelque sorte, il s'agit de résister ! Ce n'est pas toujours facile de nous adapter. Comment le faire lorsque la solitude, l'impatience, la crainte, la douleur font partie de notre quotidien ? En réponse, nous opposons la patience, la ténacité, et l'espoir.

Ces derniers mois, nous avons vu trembler sur ses bases notre modèle de développement venant du 20<sup>e</sup> siècle : consommation excessive des ressources, hyperconcentration géographique des activités et des services, logique de compétition entre les territoires, la loi du plus fort ... Notre pays a besoin de politiques publiques pour tous comme pour tirer les leçons de la crise que nous venons de traverser et ainsi garantir une égalité d'univers et de pratiques à tous les français. L'avenir risque de se jouer entre deux options : celle d'une société du chacun contre tous, complotiste et individualiste, ou bien celle d'une société de coopération et de projet collectif. C'est cette dernière alternative que nous aimerions voir privilégier.



La contribution rurale à la relance nationale qui s'annonce est un véritable défi pour nos campagnes. On ne peut se limiter au constat et ne se reposer que sur la fatalité. Oui, les territoires ruraux sont les oubliés de la République mais comme l'exprime ce point de vue tiré d'un hebdomadaire local : « Et si on s'arrêtait de râler pour travailler et produire de la richesse pour notre pays ». Dans une séquence humaine marquée par le chaos, il faut vouloir. La relance est un chantier qui peut donner du sens à notre action quotidienne, individuelle et collective.

En guise d'encouragement et de réflexion pour cet été 2021, je vous livre une citation de Blaise Pascal (un auvergnat !) : « le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté ».

L'appel de l'été est de partager des moments de répit avec ses proches, famille et amis.

En toute sincérité, je vous souhaite de profiter de ces temps de répit, qui remettent sur pieds... tout en restant précautionneux. C'est en effet grâce à notre vigilance que nous pourrions assurer au mieux la préservation de notre bien le plus précieux, la santé.

Chère Madame, Cher Monsieur, je vous assure de mes salutations cordiales et dévouées.

Martine Fourdraine,



## Conseil municipal

### Composition

Elue avec 11 membres, l'assemblée fonctionne désormais à 10, M. Christophe Gillet ayant présenté sa démission fin septembre 2020.



### Actuellement, des règles de fonctionnement dérogatoires

Depuis le début de la crise épidémique, à part quelques brèves périodes, les règles de réunion des organes délibérants des collectivités locales ont été bouleversées pour tenir compte des risques de contagion. La loi organisant la sortie de la crise sanitaire prévoit de proroger ces règles dérogatoires dont la possibilité de se réunir « en tout lieu », sans public ou avec une jauge maximale de public, en visioconférence, avec un passage de quorum de la moitié à un tiers des membres présents ...

Ces dispositions continueront à s'appliquer pendant la « période transitoire » soit d'ici le 30 septembre, date prévue à ce jour, de la fin de l'état d'urgence et un « retour à la normale ».

## Scrutins des régionales et départementales

Ces élections ont été un tracassé inhabituel :

- deux scrutins concomitants, nécessitant de doubler le nombre d'assesseurs et scrutateurs,
- la crise sanitaire, générant des contraintes de distanciation et d'hygiène dans l'espace agencé spécifiquement.



Pour notre part, nous avons respecté toutes les consignes administratives et sanitaires, y compris la vaccination de tous les élus et bénévoles présents pour la tenue du bureau de vote et pour les dépouillements, qui ont pu se dérouler en même temps. D'ailleurs, nous renouvelons nos

remerciements aux scrutateurs issus du public et qui ont bien voulu prêter la main.

Malheureusement l'Etat n'a pas fait aussi bien dans sa propre organisation puisque la propagande électorale n'a pas été distribuée, ou très partiellement et de façon désinvolte et hasardeuse pour le premier tour et totalement inexistante pour le second tour ... malgré les engagements qui nous ont été donnés au fil des jours. Bref !

Les résultats sont tombés :

- Conseil régional : le président sortant, François Bonneau a été reconduit
- Conseil départemental : le binôme Daniel Fourré Bernadette Perrot a été élu avec un pourcentage de

53 % des suffrages exprimés. A Ids-Saint-Roch, c'est également cette équipe qui est arrivée largement en tête et nous lui accordons notre confiance.

Le taux d'abstention fait de ces élections un naufrage civique inquiétant. Contrairement à nos habitudes de forte participation aux scrutins, la tendance s'est traduite à Ids puisque nous avons voté au second tour, à 55 % des inscrits, toutefois, contre une moyenne nationale à 33,30 %.

## Adresse de messagerie



Votre adresse de messagerie communiquée à la Mairie est une bonne chose : elle permet de vous transmettre des informations urgentes et/ou importantes. Nous n'en faisons aucune utilisation abusive mais toujours

bienfondée. **Merci à tous les habitants d'Ids qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir répondre à notre demande.**

## Congés d'été

Le Secrétariat de mairie et l'Agence postale seront fermés du **09 au 29 août 2021**.

Durant le mois d'août, la permanence des élus le samedi matin sera interrompue, mais il sera toujours possible de joindre le maire ou les adjoints en cas de besoin. Le transfert d'appel à partir du numéro de la mairie sera activé.

Le budget 2020 n'a pu être adopté que le 22 juin et l'activité est restée suspendue aux règles sanitaires quasiment toute l'année. C'est certain, une telle situation d'activité au ralenti est salubre pour les finances, comme les chiffres qui suivent le mettent en évidence.

## Exécution du budget 2020

A la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Compte administratif établi par le Maire et le Compte de gestion établi par le Comptable public, présentent, en toute concordance, les résultats suivants :

- un excédent de 327 968,81 € en section de fonctionnement,
- un excédent de 12 794,81 € en section d'investissement.

En respect de la norme comptable, c'est-à-dire après intégration des dépenses et des recettes dites « reportées », alors qu'elles sont engagées mais non réglées, c'est un excédent net de 352 263,52 € face à 243 928,62 € fin 2019. Rarement la section d'investissement est positive. Certes, nous veillons à la consolider au fur et à mesure des besoins, et de surcroît cette année, il nous restait une subvention de 13 402,90 € à encaisser et donc à inscrire en crédits reportés alors qu'en dépenses, nous n'avions à comptabiliser qu'un engagement de 1 903 €.

La situation de trésorerie au 31 décembre était la traduction exacte des résultats comptables.

## Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été de 235 638,84 €, légèrement inférieures à celles des années précédentes :

- la contribution au SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) : 35 952 €, montant qui, malgré son niveau élevé, est considéré comme primordial, s'agissant de la scolarité et des services périscolaires à destination des enfants accédant aux classes primaires, et dont la cantine est le principal centre de coûts. En moyenne, nous avons entre 12 et 15 élèves domiciliés à Ids et fréquentant notre SIRP ; quelques familles, actuellement 3, persistent à ne pas privilégier nos propres écoles communales,
- l'entretien des bâtiments est réalisé, à chaque fois que possible, en régie mais ce n'est pas toujours

le cas. En 2020, la totalité des fournitures et des prestations extérieures s'est élevée à 3 074 €. Depuis cette année, nous apprécions l'intervention gracieuse d'un homme toutes mains pour la prise en charge de petits chantiers de réparation,

- l'entretien des matériels, tous équipements confondus, pièces pour réparation en régie et travaux en ateliers professionnels, est revenu à 4 135 €, une valeur très acceptable compte tenu des caractéristiques de notre parc de matériels roulants et non roulants,

- les fournitures de voirie pour un montant de 3 653,30 € recouvrent essentiellement la mise en place de cailloux sur les chemins ruraux ainsi que le déploiement de 4,4 tonnes d'enrobé à froid sur les voies communales.

A noter que nous avons très peu recours à l'achat de plants de fleurs puisque nos jardiniers bénévoles, non seulement entretiennent le fleurissement mais produisent des graines grâce à la petite serre fabriquée maison, elle-aussi,

- en matière d'entretien divers, nous avons été amenés à faire abattre 2 très gros arbres présentant des risques, l'un dans le bourg l'autre en campagne, pour un coût de 500 €. Le réseau d'eaux pluviales à la boulangerie a dû être nettoyé, pour un coût de 667,20 €,

- parmi les dépenses diverses, nous comptons les mesures prises à l'égard des chats errants dans le bourg, identification-stérilisation, pour un montant de 1 591 € = nos chers chats !

- l'article « rémunération d'intermédiaires et honoraires » est également « salé » puisqu'il s'élève à 19 003,48 €. La fin du dossier pour que soit respecté le droit électoral, la continuité des contentieux issus du dossier éolien, et maintenant un dossier relevant du pénal avec le dépôt d'une plainte contre x, ont généré des honoraires d'avocats de 18 483,20 €. Nos assurances pourront intervenir partiellement et éventuellement,

- les indemnités des élus, celles du maire et de ses deux adjoints, se sont élevées à 10 081,48 € en 2020, contre 9 802 € pour la dernière année du mandat précédent durant lequel trois adjoints étaient en place.

La nouvelle loi sur le statut de l'élu local qui permettait de revaloriser les indemnités des élus n'a été que très peu utilisée par les élus d'Ids-Saint-Roch qui ont choisi de ne pas dégrader le budget communal, position privilégiée d'ailleurs pour le 4<sup>e</sup> mandat consécutif,

- à côté des charges à caractère général et les autres charges de gestion courante, le poste des charges de personnels est conséquent, soit 76 082,28 €. Sur les fonds communaux, une prime « covid » a été versée à chaque agent, égale à 300 € nets, indépendamment de leur statut et contrat : ce geste a eu pour intention

de saluer le courage de nos 4 agents qui ont fait face à leur mission, sans rechigner, alors que la crise sanitaire était au plus haut au printemps 2020.

Le total des **recettes de fonctionnement** a été constaté pour 339 679,03 €, soit environ 30 000 € de moins qu'en 2019 du fait d'opérations d'ordre générées alors par nos cessions immobilières. Sur les opérations réelles pures, les écarts ont été les suivants :

- plus 4 628 € sur la fiscalité, essentiellement celle retraçant les droits de mutation sur les transactions immobilières,
- moins 6 316 € sur les revenus des immeubles, deux logements n'ayant pas pu être loués dans la continuité,
- moins 1 171 € sur les dotations et compensations diverses,
- plus 1 520 € au titre de la dotation élus locaux.

Par ailleurs, le site éolien a généré une recette de 6 608 € en l'absence de produit fiscal, pour l'instant.

## Section d'investissement

L'année 2020 n'a pas été propice aux fortes réalisations en investissement du fait de deux circonstances cumulées :

- année de renouvellement du Conseil municipal assortie d'un retard d'installation,
- année de crise sanitaire.

Bien que les dépenses constatées soient modestes - 135 105,10 € - finalement beaucoup de choses ont été menées à bien :

- la création d'une aire de stationnement en centre bourg y compris son éclairage : 66 952,92 €,
- le changement de 2 radiateurs à la Mairie : 1 000 €,
- l'installation d'un système d'alarme à la Mairie : 1 693 € ; en effet, à deux reprises à six mois d'intervalle, les bureaux ont été saccagés ...
- l'enduit des soubassements intérieurs de l'église, restés en attente pour un meilleur résultat des travaux, après le gros chantier des extérieurs : 8 737,80 €,
- la réfection des joints de pierre du Monument aux morts : 1 056 €,
- le remplacement de 2 fenêtres au logement de l'ancienne école de filles : 2 474 €,
- le remplacement à neuf de la tête du broyeur de haies : 9 120 €,
- l'acquisition de panneaux de signalisation temporaire : 463,20 €,

- l'acquisition d'éléments de signalétique pour le bourg : 1 397 €,
- des travaux de voirie : 10 117,80 €, notamment mise en place de revêtement pour combler les fissures et ainsi tendre à éviter la détérioration inexorable de certaines routes : la Demange, La Gare, le Pavillon, Arbrentin.

**Les autres dépenses** concernent :

- le remboursement en capital de la dette pour 17 270,30 €,
- le soutien effectué au bar-restaurant l'Ardoise, confronté à une situation financière préoccupante au point de risquer la non-réouverture de l'établissement, une fois terminée la fermeture administrative qui s'est étalée sur plusieurs mois. En effet, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, a estimé qu'il était de son devoir de préserver ce commerce essentiel.

Au vu d'une expertise par huissier, la Commune a acquis la propriété de l'ensemble du matériel professionnel de l'établissement contre le paiement de la somme de 10 000 €.

Il est à noter que le Conseil régional du Centre a apporté son concours à cette disposition en l'accompagnant d'une subvention de 3 000 € dont l'encaissement interviendra en 2021. Par ailleurs, dotée de ces équipements, la Commune se trouve être mieux armée pour négocier un futur bail commercial, le cas échéant.

**Du côté des recettes**, les principales écritures sont les suivantes :

- un prélèvement de 103 146,83 € sur l'excédent de fonctionnement afin de capitaliser la section d'investissement,
  - le fonds de compensation de la TVA pour 50 412,60 €, dernier impact des gros travaux de l'église réalisés en 2019,
  - le versement par l'A.R.E.I.S. à la Commune soit 9 000 €,
  - l'échéance annuelle due par les époux Coulm, 2 400 €, pour l'acquisition de leur petite maison.
- Pour la deuxième année consécutive, l'exercice se trouve excédentaire, à hauteur de 12 794,81 € en section d'investissement. Bien que rare, cette situation est confortable.

Cet exercice à l'image des précédents met en évidence la qualité de la gestion budgétaire de la collectivité. Ce que l'un des partenaires bancaires n'a pas manqué de relever, il y a peu de temps, en justifiant ses félicitations à la gouvernance de la Commune.

## Budget primitif 2021

Le budget 2021, adopté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : dépenses = recettes, soit 542 713,81 €,

- section d'investissement : dépenses = recettes, soit 219 542,90 €.

La section d'investissement a pu être dotée d'un excédent capitalisé de 60 000 €, toujours avec l'optique de consolider nos moyens pour l'avenir.

Comme nous l'avons précisé lors de nos engagements de campagne électorale, nous n'avons pas identifié, pour l'instant en tout cas, de gros projets d'intérêt général, à caractère innovant, ou bien répondant à une nécessité impérieuse. Nous pensons que nous disposons d'équipements suffisants compte tenu du contexte administratif et réglementaire actuel.

Nous voulons davantage intervenir sur l'entretien des biens dont nous sommes propriétaires et les actions au service de la population.

De ce fait, nous avons décidé de réhabiliter l'un des derniers logements qui n'a fait l'objet d'aucune dépense depuis plus de 20 ans : celui dit de la Poste ainsi que le local de l'ancien guichet attenant et dont nous disposons librement. Pour ce chantier, nous venons de choisir notre assistant à maîtrise d'ouvrage afin de configurer le programme et de monter son plan de financement, dans un premier temps.

Nous envisageons la démolition, dans la cour du presbytère, d'un appentis très menaçant et son remplacement par la construction d'un auvent, conformément à la demande du locataire : devis en cours.

D'autres engagements d'entretien courant et de remplacement d'équipement seront signés.

Une somme importante est réservée pour la voirie, ce poste n'est jamais trop crédité, malgré le suivi régulier réalisé dans les deux dernières décennies. Les dégradations sont de plus en plus répétitives et les réparations de moins en moins pérennes.

Nous prévoyons l'aménagement d'un petit espace jeux pour bambins et aussi la création d'un terrain de boules dans l'enceinte du nouveau parking du centre bourg. Les démarches, autorisations et plan de financement, sont en cours mais engendrent des délais reportant la réalisation à 2022, sans doute.

**Tout comme les années précédentes, les taux de la fiscalité ménages ne varieront pas en 2021.**

Mais ce point mérite une explication car les feuilles

d'imposition vont évoluer malgré le fait que la Commune n'ait pas voté de modifications ; c'est sûr ! Il s'agit d'avancer dans la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, laquelle a été définitivement supprimée en 2020 mais dont l'impact ne touche les collectivités qu'en 2021. En l'espèce, cette réforme qui occasionne le retrait d'une part du produit fiscal des communes amène l'Etat à les compenser afin de ne pas priver ces dernières de ressources. Ainsi, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB - est transférée aux communes. La Commune est donc amenée, si elle décide de ne pas changer ses taux, à voter son propre taux majoré du dernier taux voté par le Conseil départemental, soit celui de 2020. Pour Ids-Saint-Roch, notre taux de TFPB devient  $13,50\% + 19,72\% = 32,22\%$  alors que le taux du Conseil départemental n'apparaît plus sur notre avis d'imposition.

D'autres mécanismes entrent en ligne de compte, lesquels sont techniques, et sans conséquence directe pour le contribuable. Ce qui est à retenir, c'est que le dégrèvement de taxe d'habitation - TH - sur les résidences principales institué en 2018 au bénéfice de 80 % des foyers les plus modestes est transformé en exonération totale et les 20 % de ménages encore redevables de la taxe sont exonérés à hauteur de 30 % de leur cotisation.

Les modalités d'établissement des autres taux ménages restent inchangées.

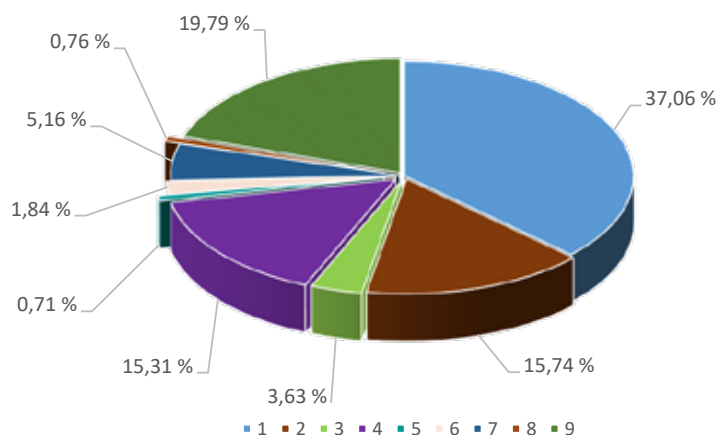
***En résumé, le taux communal de TFPB intégrant désormais la part départementale devient subitement très élevé pour les raisons ci-avant. Mais c'est bien le taux global regroupant le taux voté l'an passé par le Conseil départemental d'une part et par la Commune d'autre part, qui s'applique sans aucune variation. La présentation de l'avis d'imposition de la taxe foncière devrait différencier ces deux taux de façon à permettre une meilleure compréhension du contribuable.***



# Le budget communal 2021

## Section de fonctionnement, en euros

### Dépenses



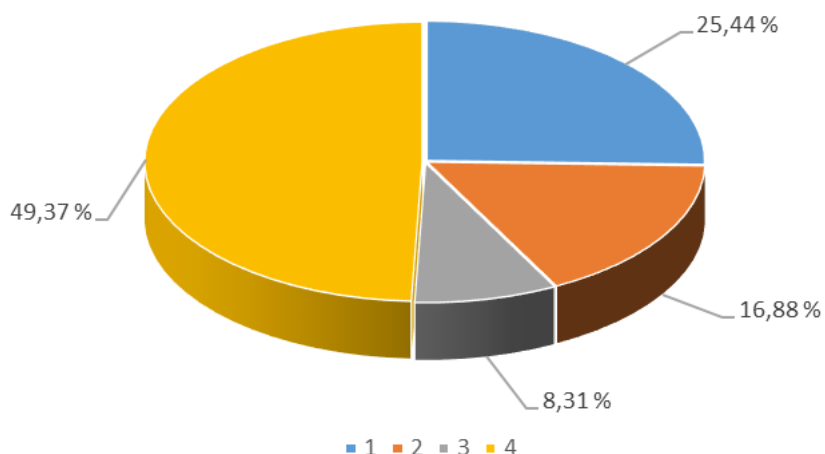
1 - Charges d'entretien à caractère général	201 095,62
2 - Charges de personnel	85 450
3 - Atténuations de produits	19 690
4 - Charges de gestion courante	83 101
* Indemnité du Maire et des Adjointes	10 500
* Contribution aux organismes de regroupement	49 751
* Subventions personnes de droit privé	1 200
* Autres charges	21 650

#### Détail des contributions aux organismes de regroupement

<b>SIRP des Terres de Cœur</b>	<b>35 134</b>
Pays Berry St Amandois : contribution de base	408,80
Pays Berry St Amandois - OPAH	1 197,84
Pays Berry St Amandois - Mission locale	359,16
<b>SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours</b>	<b>10 761</b>
SDE 18 : contribution de base	292
SDE 18 : contribution éclairage public	584
SDE 18 : maintenance éclairage public	320
SDE 18 : numérisation du cadastre	146
RASED	60
CAUE	50
Comité de Jumelage Lignières/Dunbar	73
AMORCE	312
Divers	53,20
<b>TOTAL</b>	<b>49 751</b>

5 - Charges financières - intérêts des emprunts	3 850
6 - Charges exceptionnelles	10 000
7 - Dépenses imprévues	28 000
8 - Dotations aux amortissements	4 125
9 - Virement à la section d'investissement	107 402,19
<b>TOTAL</b>	<b>542 713,81</b>

### Recettes

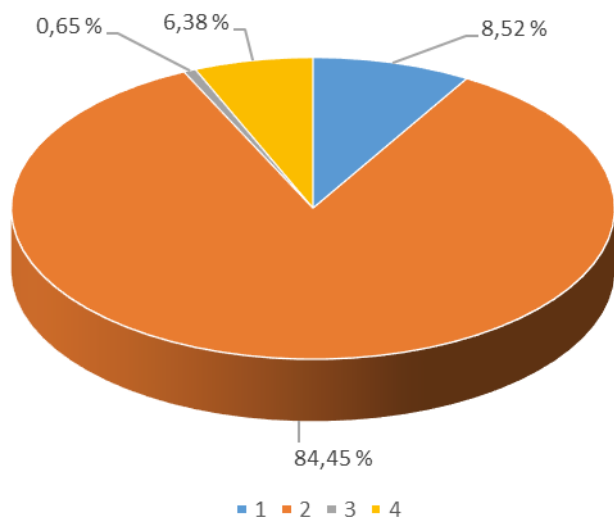


1 - Impôts et taxes	138 045
* Impôts locaux	107 849
* Reversement de fiscalité par la Cdc	25 000
* Taxe sur le pylône électrique	5 196
2 - Dotations Etat et divers	91 610
3 - Revenu des immeubles	45 090
6 - Résultat reporté 2019	267 968,81
<b>TOTAL</b>	<b>542 713,81</b>

# Le budget communal 2021

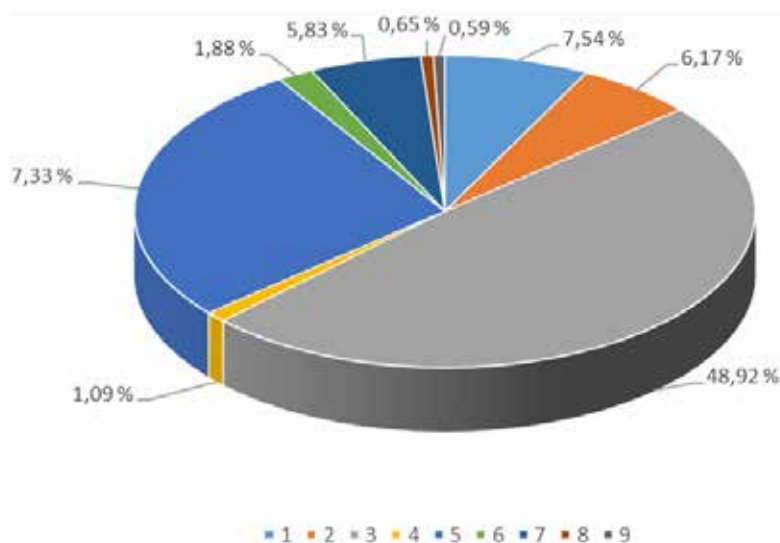
## Section d'investissement, en euros

### Dépenses



1 - Remboursement d'emprunts et cautionnements	18 700,00
2 - Investissements - Projets	185 402,90
* Etudes	20 000
* Bâtiments publics	3 000
* Immeubles de rapport	31 903
* Matériels et outillages d'incendie	3 000
* Matériels et outillages de voirie	3 000
* Matériels et outillages techniques	3 000
* installations générales, agencements et aménagements	19 499,90
* Mobilier urbain	2 000
* Travaux de voirie	100 000
3 - Opérations d'ordre	1 440,00
4 - Dépenses imprévues	14 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>219 542,90</b>

### Recettes



1 - Fonds compensation TVA (dépenses 2019)	16 543
2 - Subventions d'investissement	13 537,90
3 - Virement de la section de fonctionnement	107 402,19
4 - Créances sur personnes de droit privé	2 400
5 - Affectation résultat de fonctionnement 2020	60 000
6 - Dotations aux amortissements	4 125
7 - Résultat reporté N-1	12 794,81
8 - Opération d'ordre	1 440,00
9 - Produit de cessions des immobilisations	1 300,00
<b>TOTAL</b>	<b>219 542,90</b>

Sur le territoire de la Communauté de communes Berry Grand Sud étaient réparties une dizaine de bibliothèques traditionnelles fonctionnant de façon plus ou moins autonome. Maintenant ces bibliothèques se sont mises en réseau et leur informatisation déployée, tout change !

Désormais, l'adhésion à l'une des bibliothèques du réseau, vous donne accès à toutes les autres du secteur, soit un catalogue constitué de 27 000 références, dont livres, BD, livres audio, CD, DVD ... !

Pour vous inscrire, c'est très simple. Il faut compléter un bulletin disponible dans l'une des bibliothèques. Le bibliothécaire vous remet instantanément une carte lecteur qui vous permettra d'accéder au portail internet <https://www.bibliotheques-cdc-berry-grand-sud.fr/>  
**Cette carte est gratuite !**

En plus de l'accès au catalogue, le portail vous donne les possibilités :

- de réserver un document et d'être livré dans l'une des bibliothèques de votre choix,
- d'être informé des dernières nouveautés reçues (BD, jeunesse, cinéma, policiers, romans),
- de donner votre avis sur les ouvrages,
- de connaître l'agenda des prochaines animations proposées par vos bibliothèques,
- d'accéder à la presse en ligne, aux livres numériques, à des vidéos à la demande ou à des cours d'auto-formation, et bientôt à la musique en ligne.

Si toutes les bibliothèques de la Communauté de communes agissent maintenant en réseau, elles ne fonctionnent pas en circuit fermé : elles sont toujours reliées à la médiathèque départementale du Cher qui permet une rotation des collections, met à disposition des expositions, propose des animations ... et assure la formation des bénévoles qui vous accueillent dans votre bibliothèque.

### VOS BIBLIOTHÈQUES DE SECTEUR

#### Châteaumeillant

6, Place de la Mairie  
02.48.61.33.04  
bibliotheque@chateaumeillant.fr

#### Culan

2, Rue de la Pêcherie  
02.48.56.71.64  
bibliotheque.de.culan@wanadoo.fr

#### Le Châtelet

12, Rue Haute  
02.48.56.21.09  
bibliolechatelet@wanadoo.fr

#### Presse&média

7, Rue de la scierie (Le Châtelet)  
bibliotheque.lecentredelapresse@gmail.com

#### Préveranges

11, Route de la Mairie  
02.48.61.49.72  
bibliotheque.preveranges@gmail.com

#### Reigny

Place de l'Église  
02.48.56.63.12  
commune.de.reigny@orange.fr

#### St Saturnin

4, route de Châteaumeillant  
02 48 96 19 60  
bibliostsaturnin18@orange.fr

#### St Vitte

24, Rue de la Forge  
02.48.63.00.63  
commune.saint-vitte@wanadoo.fr

#### Saulzais-le-Potier

1, Rue du grand Meaulnes  
bib.saulzais18@gmail.com

#### Vesdun

4, Place du Champ de Foire  
09 71 29 54 02  
bibliotheque.vesdun@laposte.net





COMMUN  
BERRY

## LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

### 1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire



Canal de Berry

### 2 Actions de développement économique et touristique

- Politique locale du commerce et soutien aux entreprises
- Promotion du tourisme, dont la création et gestion d'offices de tourisme



Office de tourisme



Marché au cadran à Châteaumeillant

## LES COMPÉTENCES

1



Pr  
de  
Pro  
flo

2



Politique  
Dont prog  
Programm

### 3 Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI)



Compétence déléguée à plusieurs syndicats adhoc, dont le SIRAH sur l'Arnon

### 4 Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétence non encore effective



5



### Collecte et traitement des déchets

Compétence déléguée au SMIRTOM du Saint-Amandois



Piscine à Châteaumeillant

### 3 - Gestion sportive d'intérêt communautaire

Organisation  
la Cdc.

### 4 - Actions sociales d'intérêt communautaire

Activités pour les tout-petits, les petits, les ados ...  
micro-crèches

Centre d



MSAP à Châteaumeillant

### 5 - Gestion des maisons de services à proximité

Accueil à Châteaumeillant et à Saulzais





## LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

### 1 – Développement de l'accès à la culture

Contrat culturel avec une programmation de spectacles variés sur l'ensemble du territoire



### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

#### Protection et mise en valeur de l'environnement

Projet en cours : le parc photovoltaïque de Vougon.

#### Logement et cadre de vie

Programme de l'OPAH = Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

#### Équipements culturels et d'intérêt communautaire

Cours de natation gratuits pour les élèves en Cours Moyens de

loisirs au Châtelet

au public

le Potiers

### 2 – Optimisation de l'offre de soin

Construction et aménagement de maisons de santé pluridisciplinaires à Châteaumeillant et Culan. A venir un centre de santé au Châtelet.



Maison médicale à Culan

3



### Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Contrôle des installations confié à Véolia

4



### Réseaux de communications électroniques

Distribution du haut-débit puis de la fibre optique d'ici 2025.

### 5 - Sentiers de randonnées

Balisage d'un sentier de randonnées dans chaque commune



### 6 - Bornes de recharge pour véhicules électriques



8 communes équipées

Résidence pour personnes âgées à Vesdun



Entièrement rénovée. Logements indépendants. Reconnue pour la qualité de ses services à la personne.

## S IRP des Terres de Cœur

À l'occasion du dernier Conseil d'école de l'année scolaire 2020/2021, les institutrices, en lien avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, ont présenté et validé une nouvelle organisation des classes de maternelle en vue d'une répartition des effectifs plus rationnelle mais aussi de conditions d'apprentissage optimales.

Ainsi, l'école d'Ineuil accueillera toujours les

maternelles, mais de la toute petite section à la moyenne section. L'école de Saint-Hilaire accueillera, quant à elle, les grandes sections de maternelle et les cours préparatoires.

Pas de changement pour les écoles d'Ids-Saint-Roch et de Touchay qui prennent en charge respectivement les cours élémentaires et les cours moyens, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année.

## E au potable - Travaux en cours sur le réseau

L'alimentation en eau potable du territoire est une compétence déléguée par la Commune, depuis 1968, à un syndicat intercommunal, aujourd'hui désigné SIAEP Marche-Boischaut. Ainsi, il est, outre chargé de la distribution de l'eau potable, compétent pour réaliser tous travaux d'entretien et d'amélioration du réseau d'eau.

En décembre 2020, le Comité syndical du SIAEP a validé les opérations de renouvellement de la conduite d'eau principale entre les lieudits « Les Caves » à Marçais et « Pigny » à Morlac. En effet, depuis plusieurs années, l'obsolescence de cette canalisation en fonte, est à l'origine de casses répétées et de perturbations plusieurs fois l'année. Les travaux ont donc débuté le 17 juin et devraient

se poursuivre jusqu'en août 2021. Il s'agit de réaliser la pose d'une nouvelle canalisation, de diamètre 250 mm, sur une distance de 4,5 km avec reprise de 20 branchements. Le coût estimé de cette prestation est de 919 158,50 €.

L'entreprise en charge de ce chantier doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour réduire au maximum les nuisances pour les abonnés mais toute intervention sur une canalisation aussi sensible et fragile n'est pas sans conséquence.

Ces travaux devraient permettre de remédier aux ruptures récurrentes d'alimentation en eau de plusieurs hameaux de la Commune et des environs et ainsi fiabiliser l'approvisionnement.

## T ransport à la demande Rémi

Le service de transport à la demande vient d'évoluer récemment pour se mettre en conformité avec les opérations de terrain, notamment en direction de Lignières, le lundi matin. Par ailleurs, sur sollicitation justifiée de certains habitants d'Ids, le point d'arrêt a été modifié pour un dépôt en centre-ville et non plus au champ de foire.

**Zoom sur**

**Rémi+ à la demande**  
ACCESSIBLE À TOUS !

**REMI+ À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE VERS LA COMMUNE PRINCIPALE DE VOTRE SECTEUR**

Appelez la centrale de réservation Rémi 15, au **0 800 10 18 18** Service à appel gratuit

du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures.

Les réservations doivent être effectuées au plus tard le veille du déplacement avant 17 h. Pour une réservation le samedi, pensez à contacter Rémi 15 dès le vendredi.

**Tarif : 3 € (6 € l'aller-retour)**  
Les cartes Rémi Liberté sont acceptées.

Plus d'informations sur [www.remi-centrevaldeloise.fr](http://www.remi-centrevaldeloise.fr)

POUR	ALLER (arrêt) à domicile	POINT D'ARRÊT	RETOUR (arrêt) à domicile
LUNDI	9 H 30	PARKING PROXIMITÉ DES FICHERS	11 H 30
MARDI	15 H	PLACE DU CHAMP DE FOIRE	17 H 30

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par le centre de réservation.



## Le marquage des vélos

### Contre le vol, le marquage des vélos devient obligatoire en 2021

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1er janvier 2021. Cette obligation est étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1er juillet 2021. Leur numéro unique sera inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires.

### Le marquage

Le procédé de marquage doit garantir sa permanence et son inaltérabilité. L'identifiant de 10 caractères alphanumériques est mis en place sur le cadre du cycle sauf circonstances particulières afin qu'il soit lisible sans difficulté lors d'un stationnement. Cet identifiant est aussi précisé sur la facture d'achat.

Ne sont pas concernés par ce marquage obligatoire :

- les vélos pour enfants (dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 40,64 cm soit 16 pouces) ;
- les remorques de cycle ;
- les engins de déplacement personnel (trottinettes, gyropodes, hoverboards...).

Leurs propriétaires pourront cependant en faire la demande.

### Ce que contiennent les bases de données des opérateurs agréés et le fichier national unique

Les bases de données gérées par les opérateurs agréés (vendeurs de cycles neufs ou d'occasion, organismes chargés de la destruction ou du réemploi de cycles...) contiennent des informations concernant l'identité du propriétaire,

une description du cycle et son statut (volé/perdu, en vente, en service ...).

Le fichier national unique des cycles identifiés reprend ces informations mais son accès est réservé aux :

- forces de police, de gendarmerie et les services des douanes,
- agents de police municipale, les gardes champêtres, ainsi que les agents municipaux sous réserve d'habilitation,
- personnes, services ou organismes qui contribuent à l'identification des cycles,
- fourrières.

Lorsqu'un propriétaire se sépare de son cycle, il doit en faire la déclaration à l'opérateur agréé lui ayant fourni l'identifiant. Celui-ci efface alors de manière sécurisée les données personnelles du propriétaire dans un délai de vingt-quatre heures. La même démarche s'applique en cas de vente, vol, destruction ... d'un vélo.



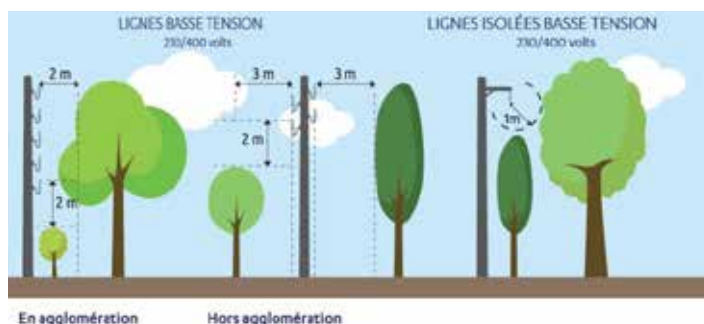
## Plantations, élagage à proximité des réseaux et des voies communales

### 1 - A proximité des réseaux électriques Basse Tension 230/400 V

Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

Ainsi, la société NAJHI vient d'être mandatée pour réaliser ces travaux d'élagage sur la commune d'Ids-Saint-Roch, et ce, au cours du dernier semestre de l'année.

Pour rappel, des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Basse Tension 230/400 V doivent être maintenues et en aucun cas la végétation ne doit venir en surplomb du réseau :



### 2 - En bordure de domaine public

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas la circulation. De même, la réglementation impose des distances d'implantation minimale (article 671 du code civil) :

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative,
  - pour les plantations de moins de 2 mètres : distance fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc jusqu'à la limite séparative. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

### Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

### Destination des résidus de l'élagage :

		Réseau	
		Domaine privé	Domaine public
Végétation	Domaine privé	<b>Les bois et branches coupés sont regroupés et déposés dans la propriété du privé qui doit procéder à leur enlèvement.</b>	
	Domaine public		Evacuation systématique



## Le droit des sols et ses règles d'application

L'urbanisme est, par définition, l'application du droit des sols, c'est-à-dire, le contrôle d'une utilisation des sols conforme aux règles établies par des documents de planification (Plan Local d'Urbanisme) ou le Règlement National d'Urbanisme.

L'urbanisme englobe ainsi l'ensemble des actions qui organisent et aménagent l'espace.

### A quoi servent des règles d'urbanisme ?

Elles ont pour but d'organiser le territoire pour tenter de vivre harmonieusement ensemble en respectant son voisin, son cadre de vie, l'environnement, le paysage et le patrimoine dans lequel on s'inscrit.

### Ces règles d'urbanisme :

- **s'imposent à tous**, particuliers et administrations. Leur non-respect est pénalement sanctionnable, assorti de lourdes amendes.

- **permettent de définir des normes** en matière de développement urbain, de constructibilité.

**Rappelons que tout projet de construction, d'aménagement ou de travaux de modification d'un bâtiment existant exige une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir...).**

De même, le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit déposer une déclaration attestant de l'achèvement et la conformité des travaux dans les 90 jours qui suivent la fin de ces derniers.

Or, nous constatons un laxisme croissant de la part des pétitionnaires, sans doute par manque de civisme. Le Maire, pour le compte de l'Etat, n'hésite pas à rappeler à l'ordre ceux qui tentent d'échapper à la réglementation. En effet, si ce dernier n'est pas toujours en mesure de constater par lui-même les infractions, dans un premier temps, il n'est pas rare que des signalements soient effectués en Mairie.

De surcroît, le bourg est une zone soumise à l'approbation des Bâtiments de France, et donc plus encadrée.

Pour l'instant et dans l'attente de la procédure de dématérialisation, tous les documents sont à remettre en Mairie, l'instruction des dossiers étant effectué par les services de la Direction Départementale des Territoires.

**Nous invitons chacun à se conformer à ces règles d'urbanisme, lesquelles participent également au bien vivre ensemble, comme indiqué ci-avant. A cet effet, à la Mairie nous vous donnons les conseils nécessaires et parfois faisons bien plus au service du public. Votre démarche peut éviter bien des conflits, entre voisins ou avec l'administration.**

jurisprudence décret avis construction autorisations  
Loi LAAF RT 2012 instruction ministérielle accessibilité ERP  
consultation animation veille juridique Loi ALUR circulaire  
permis de construire procédure délais champs d'application  
déclaration préalable conseil expertise instruction ABF  
fiscalité **Application du droit des sols** urbanisme  
contrôle infraction **permis d'aménager** expertise  
travaux certificat d'urbanisme taxe d'aménagement démolition

### Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation (permis de construire, déclaration de travaux, permis de démolir ...) par voie électronique. Les pétitionnaires pourront déposer leurs dossiers via le site internet « [monservicpublic.fr](http://monservicpublic.fr) », à partir de leur compte personnel.

Le pétitionnaire et la Commune, pourront ainsi suivre l'instruction du dossier en ligne.

La Commune n'a pas encore activé ce dispositif mais sa mise en place sera effective à l'échéance fixée par l'administration.

## Les DREETS

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi) et la DRCS (Direction Régionale de la Cohésion Sociale) ont fusionné pour devenir les DREETS (Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).



Ces nouvelles directions rassemblent les compétences en matière de cohésion sociale, de travail, d'emploi, d'économie et des entreprises et les services de l'État qui en sont chargés :

- > au niveau régional, dans les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- > au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités (et de la protection des populations) – DDETS(PP).

### Missions des DREETS

Vous retrouvez au sein des DREETS les interlocuteurs, les missions et les services des anciennes DIRECCTE et services déconcentrés de la cohésion sociale sur les questions :

- > de l'entreprise, de l'emploi, du développement des compétences, de l'accompagnement des mutations économiques, du développement économique, du travail, de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes (champ de compétences des anciennes DIRECCTE) ;
- > de la prévention et lutte contre les exclusions, de la protection des personnes vulnérables, de l'inclusion des personnes en situation

de handicap, de la protection de l'enfance, de l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en situation d'exclusion et de précarité, de la formation et la certification dans le domaine des professions sociales, de la certification dans le domaine des professions de santé non médicales et du volet social et économique de la politique de la ville (champ de compétences des anciens services déconcentrés de la cohésion sociale - DRCS).

Pour les missions d'inspection du travail, d'appui au dialogue social et à la négociation collective, la DREETS est placée sous l'autorité de la Direction Générale du Travail, garante de son indépendance. Elle organise et pilote le système d'inspection. Ainsi, les demandes d'homologation des ruptures conventionnelles ou d'activités partielles, les notifications de licenciement économique, les demandes de dérogations à la durée maximale de travail devront toujours être adressées à l'inspecteur du travail territorialement compétent.

### Organisation d'une DREETS

Les DREETS sont organisées en trois ou quatre pôles par grand domaine d'expertise. Elles comprennent :

- > un pôle « politique du travail » ;
- > un pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » ;
- > et un ou deux pôle(s) chargé(s) des missions économie, entreprises, emploi, compétences, solidarités et lutte contre les exclusions.

# Le patrimoine sensoriel des campagnes françaises

Les querelles engagées par les néoruraux échapperont-elles désormais aux tribunaux ? Sons et odeurs de la ruralité : un patrimoine protégé qu'il reste à définir.

Le code civil fait référence à la propriété comme « le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé ». En revanche, la notion de « trouble de voisinage » n'est pas directement codifiée, elle reste jurisprudentielle. L'idée est donc de définir à l'avenir le trouble de voisinage dans le code civil. C'est l'objectif de la loi du 29 janvier 2021 sur le patrimoine sensoriel : un rapport du ministère de la Justice devra étudier les critères d'appréciation du trouble anormal, notamment en tenant compte de l'environnement. L'enjeu est de savoir où placer le curseur.

Les inventaires du patrimoine commun de la nation devront être complétés par les données du patrimoine sensoriel. Le patrimoine sensoriel, ce devrait être des bruits d'animaux, des sons matériels (cloches, tracteurs, ...), l'odeur du fumier ou l'odeur des fleurs de colza, etc...

Le droit de recours persistera. Les bruits et les odeurs sont de nature subjective. La loi ne



protégera pas des bruits et odeurs malicieuses comme une tronçonneuse mise en route à 7 heures du matin, le dimanche, une basse-cour accolée au terrain du voisin alors qu'il y a de la place ailleurs ...

Toutefois, il y aura sans doute moins d'affaires car il faudra désormais fournir une preuve du trouble anormal de voisinage.

Faire comprendre la réalité de la ruralité est un défi du bien vivre ensemble chez nous.

La prévention des conflits reste la priorité aux yeux des élus mais à l'heure du repli sur soi, la cohabitation ne coule pas de source !

## Des moutons

### *pâturent en ville en toute légalité !*

Ils sont présents temporairement dans ce jardin communal qui n'a plus d'affectation pour l'instant. En attendant qu'un jardinier le cultive, ces quelques moutons se chargent de la tonte. A cet effet, une convention de mise à disposition pour entretien a été signée entre leur propriétaire et la Commune.



# La préservation de la biodiversité, grâce au site éolien

**Début 2021, un hebdomadaire agricole a titré «DES HABITATS RÉHABILITÉS PAR LES AGRICULTEURS, GRÂCE AU DISPOSITIF ÉPITERRE», GRÂCE SURTOUT AU SITE ÉOLIEN !!!**

En effet, à Ids-Saint-Roch et à Touchay, des mares sont réhabilitées et des haies sont plantées grâce à des contrats de prestation de services environnementaux proposés par Epiterre aux exploitants agricoles (une quinzaine d'entre eux a répondu) d'une part, et à la Commune d'Ids-Saint-Roch d'autre part.

Ce dispositif est financé par le développeur éolien «Ferme Éolienne de Ids» et répond à une contrepartie environnementale réglementaire. La démarche est contractuelle et volontaire, sur une durée de 20 ans, sur les terres au plus près du parc.



La conception de ce projet a fait suite à des études visant à améliorer l'habitat du sonneur à ventre jaune, amphibien protégé, et répertorié à divers points du site. La replantation de haies et la restauration des mares participent au maintien d'un environnement naturel. D'ailleurs, cette espèce sait cohabiter aisément avec les bovins dans nos prairies.

Ce sont aussi 4 000 ml de haies, en essences locales comme le chêne, le merisier, le charme, l'érable champêtre, le prunellier, ... qui ont été plantés puis paillés.

C'est ainsi que le nouvel espace de stationnement en centre bourg a pu bénéficier de ce programme environnemental.

Le Cher est le premier département à être engagé dans la démarche Epiterre, construite conjointement avec la FNSEA18 et l'association Imagin'Rural.



## *Film de la construction du site éolien*

La Ferme Eolienne de IDS vient de nous faire parvenir une vidéo retraçant la construction de son parc. Disponible pour tous, vous pouvez en prendre connaissance sur le site internet de la Commune.



# La Commission sociale

Le renouvellement du Conseil municipal a entraîné la mise en place d'une nouvelle Commission sociale depuis juillet 2020. Elle est composée de 9 membres, dont 5 élus et 4 membres associés. L'équipe municipale a décidé d'intensifier ses interventions et d'accentuer son accompagnement aux personnes, âgées de 65 ans et plus, les plus vulnérables et sous réserve de leur assentiment.

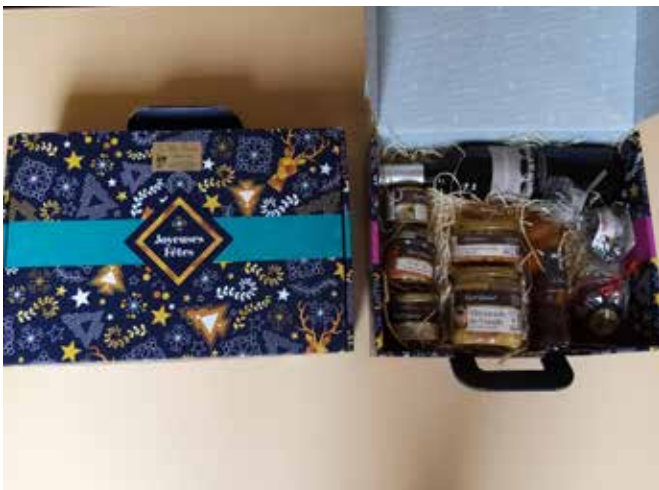
En raison de la pandémie, le repas de Noël 2020 a été annulé et remplacé par la remise d'un colis « repas de fête » à tous les bénéficiaires habituels, au nombre de 70. Deux critères cumulés sont requis : l'âge, à compter du soixante-dixième anniversaire et l'habitation, en résidence principale.

Aussi et toujours en raison de la pandémie, une forte implication de la collectivité a permis d'accompagner tous les administrés qui l'ont demandé pour les démarches en vue de la vaccination anti covid : prise de rendez-vous, parfois, prise en charge du transport et accompagnement jusqu'au centre de vaccination.



Des bénévoles n'hésitent pas à emmener nos concitoyens en course (pharmacie, magasins, rendez-vous médicaux) ou bien à faire les achats pour leur compte, le cas échéant.

Enfin, les visites de courtoisie, organisées régulièrement ou de façon ponctuelle selon l'actualité et le besoin, sont appréciées par les personnes seules mais aussi par toutes les personnes avenantes.



*Colis distribués à Noël 2020*



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



TOUS VACCINÉS, TOUS PROTÉGÉS

**À CHAQUE  
VACCINATION,  
C'EST LA VIE QUI REPREND.  
FAISONS-NOUS TOUS  
VACCINER. MAINTENANT.**

Pour le moment, même vaccinés, continuons à appliquer les gestes barrières et à porter le masque.  
Retrouvez la liste des centres de vaccination sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr).

Vous pouvez aussi vous faire vacciner par un médecin, pharmacien, ou infirmier.

**NOUVEAUTÉ**

# Des légumes à votre disposition



*Dans le cadre des services en faveur de sa population, la Commune met en place une organisation de commandes et de livraisons de légumes frais récoltés localement, à l'Esat Le Bergerat à Vesdun.*

Les légumes sont vendus en panier au prix de 12,50 € ou bien au détail à choisir dans une liste proposée, selon la saison et la production.

Le principe retenu est celui d'une permanence à la salle de réunion de la Mairie, chaque vendredi matin, de 10 à 12 h, permettant de passer commande pour le vendredi suivant tout en récupérant sa livraison du jour. Le paiement se fait par chèque concomitamment.

En cas de difficulté de déplacement, une livraison à domicile est possible.

L'élue déléguée en charge de cette initiative est Madame Caroline LANDOUAR avec qui vous pouvez, dès maintenant, prendre contact directement :  
par téléphone : 06.47.66.82.48 ou  
par messagerie : [caroline.landouar@gmail.com](mailto:caroline.landouar@gmail.com)

Il est bien évident que le rôle de la Commune est bénévole et que cette dernière n'en tirera pas le moindre centime de résultat.

Selon les conclusions de cette expérience d'ici quelques temps, nous apprécierons l'opportunité de modifier et/ou de compléter cette offre de produits.

## Informations complémentaires utiles

L'E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) LE BERGERAT est situé à Vesdun, dans le territoire de notre Communauté de communes.

Il s'agit d'une association agricole (statuts loi 1901) dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés ; le travail proposé est adapté selon les handicaps des personnes. La structure dispose d'un budget prenant en compte les revenus de l'activité économique des ateliers de production de biens et de services. 43 travailleurs sont encadrés par 14 professionnels et ensemble, ils exercent plusieurs métiers dont le maraîchage, lequel nous intéresse en lien avec le service que nous vous proposons.

En effet, l'atelier maraîchage est spécialisé dans la production et la vente de légumes locaux, de saison avec plus de 40 variétés différentes et notamment anciennes (de tomates, de poivrons, de salades ...). Les produits répondent à des certifications lesquelles sont des gages de qualité. Les plants, issus des semis réalisés sur place, les engrais, réputés vert, en font une production dite naturelle et traditionnelle.



# Le Syndicat mixte du Pays Berry St-Amandois



## Opération Si on plantait ?

Depuis 2008, le Pays Berry St-Amandois a mis en place une opération collective de plantation intitulée «Si On Plantait ?». Il s'agit de concourir :

- à la conservation de la spécificité du paysage du Pays en favorisant une action collective qui soit à la fois de la sensibilisation, puis de l'action
- à réintroduire des arbres de haute tige dans le paysage
- à lutter contre la banalisation des paysages
- à compenser la disparition des haies par l'implantation d'éléments végétaux variés et adaptés aux sols et à l'image du Pays.

Cette opération se caractérise par une aide à l'acquisition de plants.

### Déroulement type de l'opération :

La liste des arbres, arbustes et fournitures éligibles de même que les conditions minimales d'intervention à respecter sont disponibles dans le cahier des charges accessible sur le site internet du Pays Berry St-Amandois (à l'adresse suivante : <http://www.pays-berry-st-amandois.fr/le-pays-c-est-si-on-plantait-.html#>). Le dossier de demande d'aide y est également téléchargeable.



Etapas de la démarche :

1. Remplir le dossier de demande de subvention de l'année en cours et le transmettre au Pays **au plus tard le 31 août 2021.**
2. Une commande globale est effectuée auprès d'un fournisseur, en automne.
3. Les plants sont livrés en décembre ou janvier à une date fixe qui vous est communiquée par courrier. Il est nécessaire de préparer le terrain au préalable.

Votre contact : Magali PERMENTIER

Tél. : 02 48 96 16 82

Mél : [magali.permentier.pbsa@orange.fr](mailto:magali.permentier.pbsa@orange.fr)



# Le Syndicat mixte du Pays Berry St-Amandois



## Besoin d'aide pour financer vos travaux dans votre maison ?

### LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT DU Pays Berry St Amandois peut VOUS AIDER ET VOUS ACCOMPAGNER.

Les élus du Pays Berry St-Amandois, c'est-à-dire les représentants des 86 communes du sud du Département du Cher, ont décidé d'initier une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

#### Qu'est-ce que c'est ?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un contrat passé entre une collectivité, l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en vue de rassembler des financements qui peuvent ensuite être attribués aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement.

Dans le cadre de cette opération, un service Habitat a été constitué. Il regroupe tous les principaux partenaires départementaux de l'habitat avec l'ambition de pouvoir répondre à toutes vos questions et besoins : d'une demande simple comme par exemple le changement de son système de chauffage à des demandes plus complexes comme un projet de rénovation globale de logements insalubres en passant par la rénovation thermique, l'aménagement de salle de bain pour personne à mobilité réduite etc...

### VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ET vous occupez votre logement à titre de résidence principale

Votre logement est très dégradé, difficile à chauffer ou n'est pas adapté aux difficultés liées à votre âge ou à votre handicap.

Vous envisagez des travaux lourds pour réhabiliter totalement votre logement ou bien pour en améliorer de façon significative la performance thermique.

Votre logement a plus de 15 ans.

**Vous pouvez bénéficier d'aides pouvant aller de 35 à 60 % du coût de vos travaux (sous conditions).**

Votre logement à moins de 15 ans (et plus de 2 ans), et vous souhaitez réaliser un seul type de travaux (changement de chauffage, installation d'une solution de chauffage faisant appel à une énergie renouvelable, isolation des murs, isolations des plafonds et des combles ...), vous pouvez également bénéficier des aides de Ma Prime Rénov et des Certificats d'Economie d'Énergie.

### VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Vous souhaitez réaliser des travaux lourds ou vous souhaitez améliorer de façon significative la performance thermique du logement.

Vous pouvez obtenir entre 25 et 35 % d'aide sur vos travaux à condition :

- Que le logement soit construit depuis plus de 15 ans
- Que vous vous engagiez à louer pendant 9 ans en respectant un plafond de loyer
- Que vous réserviez le logement à des locataires sous conditions de ressources.

Attention ces aides ne peuvent pas être mobilisées pour des travaux d'entretien courant.

#### Contactez- nous :

Pays Berry St-Amandois  
Service habitat

02 48 96 16 82

habitat@pays-berry-st-amandois.fr

(Contact téléphonique dans un premier temps pour obtenir RV)

#### Attention :

- Ne pas commencer les travaux avant de nous avoir contactés
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment (RGE pour les travaux de rénovation thermique)
- Ce dispositif ne s'applique pas aux résidences secondaires et aux meublés touristiques

Enfin, soyez vigilants lors de tout démarchage téléphonique et prenez le temps de vous renseigner avant de prendre votre décision. Pour toute question, contactez votre conseiller FAIRE (Espace Info Énergie du Cher) au 02 48 69 71 90.

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE


## FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



### 8 RÉFLEXES À ADOPTER

1

#### **Vous voulez faire des économies d'énergie ?**

Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller 

2

#### **Les services publics ne démarchent jamais !**

Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.

3

**Démarché ?** Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

4

**Ne vous précipitez pas :** Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.

5

#### **Méfiez-vous des offres trop alléchantes !**

Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.

6

#### **Si vous avez contracté un crédit,**

ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.

7

**Un litige ?** Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.

8

#### **Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses ?**

Contactez la DGCCRF.

# Notre année scolaire 2020-2021

Cette année, nous étions 21 élèves à l'école d'Ids-Saint-Roch, 12 ce1 et 9 ce2.

Nous avons passé notre année masqués et contraints de respecter les règles sanitaires : lavage des mains surtout.

Nous n'avons malheureusement pas pu effectuer de sortie scolaire.

Le père Noël est venu nous rendre une visite ensoleillée et nous l'avons reçu dans la cour de l'école. Comme chaque année, il a apporté livres et jeux pour tous.

Quelques promenades autour de l'école sont venues égayer le quotidien, sur l'ancienne ligne de chemin de fer ou dans le chemin près de la cantine, occasion de pouvoir dessiner le paysage berrichon.

Nous avons terminé l'année par un pique-nique à Courty avec la classe de Touchay.

Nous nous retrouverons à la rentrée pour une année qui, nous l'espérons, permettra de repartir sur de nouveaux projets. En effet, l'ensemble des quatre classes du RPI a pu bénéficier d'un **nouvel équipement informatique** grâce à des subventions de l'état et du SIRP. Cela nous permettra d'échanger entre les classes ou de travailler sur des tablettes.

Carine Cluseau,  
Institutrice,



Le rayonnement de nos associations locales est modeste mais leur existence reste d'un tout premier intérêt pour la population et notre « vivre ensemble ».

La période a été contraignante puisqu'elles ont été amenées à cesser subitement toutes activités et qu'aujourd'hui encore, rares sont celles qui ont pu reprendre leurs manifestations. Dans ce contexte, la Commune n'a pas versé de subvention ni en 2020 ni en 2021. Toutefois, le Conseil municipal est attentif à leurs difficultés et à leurs initiatives et se tient à leur écoute. Pour preuve, une réunion qui a rassemblé tous les présidents a eu lieu récemment sous l'égide du Maire avec l'intention d'envisager l'avenir.

Ci-dessous, vous trouverez le mot de chaque responsable.

## L'Areis Association pour la restauration de l'église d'Ids-Saint-Roch

En 2020, l'association a tenu une Assemblée Générale ainsi qu'un Conseil d'Administration à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Après les spectacles explosifs des années

- 2017, Jean-Claude Borelly et sa trompette d'or
- 2018, I Campagnoli, chants corses
- 2019, Happy Voices, gospel

et son active participation à la brocante du village,

**l'AREIS a mis son activité à l'arrêt !**

**Pourtant le versement de dons n'a pas marqué de pose : merci à vous, généreux souscripteurs.**



## Le Foyer rural

Malheureusement, depuis début 2020, les occasions de se retrouver ont été réduites à néant. Dernièrement, lors d'une réunion avec les responsables d'associations et la municipalité, nous avons conclu que toutes les manifestations que nous pourrions vous proposer étaient impossibles à mettre en place en respectant les règles de sécurité. Cependant, nous restons à l'écoute des futures décisions gouvernementales pour étudier les prochaines manifestations que nous pourrions vous proposer. Vous en serez bien sûr informés.

Au plaisir de se retrouver,

A bientôt et prenez soin de vous.

Jean-Christophe DÉSIÉ,  
Président,



## Généralités Mouvement - Les Aînés ruraux



Le club de Généralités-Mouvement les Aînés Ruraux d'Ids-St-Roch fait partie du premier mouvement associatif de seniors de France (type loi de 1901), qui compte plus de 700 000 adhérents (chiffre de 2019).

Le club est un lien social et culturel, il participe de fait à la vie communale.

Il est ouvert à toute personne, quel que soit son âge, son milieu et son origine, retraité ou non, qui partage les valeurs d'amitié, de solidarité, de tolérance, d'échanges et qui veut nous rejoindre moyennant une cotisation annuelle de 15 euros pour 2021.

Cette année, malheureusement, le club des aînés ruraux d'Ids-St-Roch (comme la plupart des associations) n'a pas pu fonctionner normalement à cause de la pandémie. Les jeux de cartes et les jeux de société, l'essence même de nos réunions hebdomadaires, nous sont toujours interdits.

Les traditionnels repas, moments conviviaux très prisés des adhérents, nous étaiement également interdits et l'ouverture récente des restaurants a fixé des

contraintes trop importantes pour un petit club comme le nôtre.

Malgré tout, récemment, contrairement à 2020, nous avons pu faire notre Assemblée Générale à huis clos afin de pérenniser le club et maintenir son existence dans la perspective d'une réouverture de nos activités à l'automne !

Cette année le club compte 38 adhérents que je remercie chaleureusement d'avoir repris leur cotisation malgré l'inactivité depuis 18 mois et l'incertitude d'une prochaine reprise.

Le club dispose également d'une adresse mail [gmouvids@hotmail.com](mailto:gmouvids@hotmail.com) disponible pour tous.

Je remercie le Conseil municipal d'Ids-Saint-Roch de nous soutenir dans cette période difficile, et j'espère qu'il continuera de mettre gracieusement à disposition du club les salles qui conviennent et nous aider financièrement et matériellement tout au long de l'année, dès que la situation sanitaire permettra la reprise de nos activités.

Didier BOURDIN,  
Président,



Ids-St-Roch est un club où la bonne humeur et l'entraide sont au rendez-vous, alors si vous souhaitez faire partie de notre équipe, nos portes sont grandes ouvertes.

N'hésitez pas à venir nous soutenir, et nous encourager les dimanches au stade. A bientôt.

Ids St Roch Foot,

## 1 ds St Roch Foot

Après une saison 2020-2021 quasiment blanche dû au contexte actuel, l'équipe féminine sénior repart de plus belle avec 16 licenciées à son actif, toujours aussi motivées les unes que les autres. Bien évidemment toujours accompagnées de leur Coach Guillaume Désiré. Après avoir été 2 fois finalistes de coupe du Cher, elles espèrent cette année réitérer ce beau parcours.

Concernant l'équipe masculine sénior, bonne nouvelle ! Cette dernière mise en suspend la saison dernière pour manque d'effectif, repartira cette saison. Des nouveaux joueurs sont venus poser bagage avec le soutien d'anciens joueurs qui n'ont pas hésité à faire leur retour au sein du club. Quant à l'effectif ce dernier restera à confirmer.

## L'UNC - AFN - Soldats de France



Non, la section n'est pas disparue ! mais elle est, comme beaucoup d'associations, tributaire de ce sale virus, venu de je ne sais où, qui a paralysé la France, donc qui a bloqué la vie de notre groupe : plus de manifestations excepté les cérémonies patriotiques au

format plus que réduit l'année passée et pour l'instant cette année encore.

Notre activité s'est arrêtée en mars 2020 avec le projet du voyage au défilé du 14 juillet à Paris et de la brocante dans notre commune : rien n'a eu lieu.

Oui, mais voilà, nous ne sommes pas restés totalement inactifs. Notre société s'est agrandie avec l'arrivée de la section de Morlac qui est venue fusionner avec nous : faute de combattants ou bien disons d'un âge avancé de ses membres et surtout du fait de l'absence de relève avec les Soldats de France au moment voulu par l'Etat.

Merci aux Anciens combattants d'Ids-Saint-Roch/Touchay d'avoir accepté de créer cette section laquelle assume la relève totale et surtout transmet le devoir de mémoire à notre jeunesse.

Quand on pense à tous ces combats, à toutes ces guerres où beaucoup de jeunes français ont succombé. Serait-on aujourd'hui volontaire pour défendre notre Patrie en de pareilles circonstances ?

Alors, souhaitons que le déconfinement, associé à la vaccination, fasse son bonhomme de chemin et que l'on puisse se retrouver pour représenter notre Commune et revenir à nos fêtes patriotiques.

Jean-Paul BAUDON,  
Secrétaire,

## La Chorale Terre de Chœur

**Notre chorale Terre de Chœur a été créée en 2010 afin de réunir des personnes de tout âge passionnées par le chant.**

Suite à la pandémie nos répétitions se sont arrêtées en mars 2020.

Tout est mis en œuvre pour reprendre en Septembre 2021 avec encore plus d'envie, de volonté et de plaisir à se retrouver pour un nouveau répertoire.

Les répétitions auront lieu une fois par semaine (de 19 h 30 à 21 h, jeudi ou lundi soir, à préciser fin Août) avec notre fidèle chef de chœur Jean Benoît Walker Viry, toujours aussi patient et professionnel.

Nous nous retrouverons pour débiter à la salle des fêtes de St Hilaire en Lignières puis au cours de l'année dans d'autre salle proche d'Ids-Saint-Roch. Nul besoin de savoir lire le solfège. Si vous aimez chanter, venez rejoindre notre groupe actuel d'une quinzaine de personnes dans une bonne ambiance amicale.



Quelques bonnes raisons de chanter :

*Se détendre tout en se concentrant  
Avoir confiance en soi  
Développer l'esprit de groupe  
Renforcer les liens sociaux  
Le chant c'est la santé*

Vous pouvez nous contacter par Email :  
choraleterredechoeur@orange.fr  
ou par téléphone : Muriel COMBAUD  
06.70.98.47.14



*Mairie d'Ids-Saint-Roch*  
*[www.ids-saint-roch.fr](http://www.ids-saint-roch.fr)*